

UPOV

INTERNATIONALER
VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse UPOV n° 81

Genève, le 26 mars 2010

LE CONSEIL DE L'UPOV NOMME UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a nommé aujourd'hui M. Peter John Button, ressortissant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, secrétaire général adjoint de l'Union.

M. Button succède à M. Rolf Jördens, ressortissant de l'Allemagne, qui libérera le poste le 1^{er} décembre 2010, après plus de 10 ans de service.

Le Conseil a pris la décision par consensus après avoir obtenu l'accord du secrétaire général, M. Francis Gurry, également directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). M. Gurry s'est félicité de l'esprit de coopération dont ont fait preuve les 68 membres de l'Union dans le cadre de la procédure de nomination.

M. Button est titulaire d'une licence ès sciences obtenue avec mention (spécialisation sciences biologiques) à l'Université de Warwick. M. Button dispose d'une large expérience en ce qui concerne les questions relatives aux droits d'obtenteur acquise à des postes de direction dans le secteur privé et dans l'administration du Royaume-Uni. Il est directeur technique de l'UPOV depuis septembre 2000.

La nomination du nouveau secrétaire général adjoint de l'UPOV est intervenue à la fin des sessions d'une semaine des organes de l'UPOV tenues du 22 au 26 mars 2010, qui ont été précédées par un séminaire sur l'examen technique des variétés végétales aux fins de la protection, auquel ont participé 130 experts. Le Comité technique a adopté des principes directeurs d'examen pour 16 espèces et a recommandé au Conseil plusieurs directives techniques importantes pour adoption. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a approuvé des notes explicatives sur la définition de la variété et sur les conditions et limitations relatives à l'autorisation de l'obtenteur à l'égard du matériel de reproduction ou de multiplication. Le Comité consultatif a débattu du Règlement financier de l'UPOV et de son règlement d'exécution.

Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9155
Tlcp. : (+41-22) 733 0336

Mél. : upov.mail@upov.int
Site Web : www.upov.int

[Fin]